



# Licence professionnelle Métiers du notariat

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers du notariat. 2015, Université Jean Monnet Saint-Étienne - UJM. hceres-02038780

**HAL Id: hceres-02038780**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038780>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Métiers du notariat

- Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle mention *Activités juridiques* spécialité *Métiers du notariat* portée par l'Université Jean Monnet Saint-Etienne a été créée en septembre 2008 pour répondre à un souhait du Conseil Supérieur du Notariat, relayé par les Chambres départementales et régionales des notaires. La formation se déroule à la fois à la Faculté de Droit, à la Maison du Notariat et à la Chambre des Notaires de la Loire pour l'informatique « notariale ».

Le cursus a été conçu dans le but d'atteindre plusieurs objectifs : satisfaire la demande du milieu professionnel (elle-même liée à une réforme de la formation initiale des collaborateurs de notaires, face à des départs massifs à la retraite), renforcer les liens entre l'université et le notariat, le tout en adéquation avec la valorisation de cycles d'études assez courts, permettant une insertion rapide sur le marché du travail.

La formation est ouverte en formation initiale et en formation continue, hors contrat de professionnalisation.

## Avis du comité d'experts

Le cursus a été conçu dans le but de satisfaire la demande du milieu notarial en proposant un cycle d'études assez court. Il est conforme à cette finalité. Tous les aspects du droit notarial sont abordés dans la formation, comme il se doit. On peut cependant se demander si les volumes horaires sont toujours bien appropriés. Par exemple, pour les travaux dirigés (TD), le volume horaire varie entre 18 ; 25 ; 32 et 38, sans que ces oscillations soient systématiquement corrélées avec les volumes d'enseignement des cours ou que l'on y trouve une autre raison apparente.

Trois établissements sont habilités à délivrer le diplôme de licence professionnelle *Métiers du notariat* en Rhône-Alpes : la Faculté de Droit de Savoie (Chambéry), la Faculté de Droit Jean Moulin Lyon 3 (LPMN créée en 2009) et celle de Saint-Etienne (LPMN créée en 2008). Ces trois établissements sont dans le ressort de l'Institut des Métiers du Notariat (IMN) de Lyon. On peut dès lors déplorer qu'une coopération entre ces licences professionnelles *Métiers du notariat* ne se soit pas développée notamment pour la sélection des étudiants. Faute de réels liens avec l'IMN de Lyon, la formation évaluée a noué un partenariat avec la Chambre Départementale des Notaires de la Loire.

Depuis la création du diplôme (septembre 2008), l'équipe pédagogique est stable. Elle comprend quatre maîtres de conférences (sauf un PRAG, Professeur Agrégé du second degré affecté à l'Enseignement supérieur, pour l'anglais). On observe qu'un enseignant-chercheur vient de Dijon pour assurer tant le cours de droit des régimes matrimoniaux que celui de droit des sûretés (pour un total de 45 heures CM) ce qui peut paraître surprenant pour un enseignement au cœur de la formation ? L'équipe pédagogique comprend aussi 12 professionnels notaires. L'implication des professionnels est forte (plus de la moitié du volume horaire global de la formation). Leur rôle se manifeste avant tout à travers l'enseignement en les travaux dirigés mais ils assurent aussi la déontologie et les contrats spéciaux.

En ce qui concerne le pilotage, la formation est dirigée depuis 2011 par un maître de conférence, qui enseigne depuis l'origine dans la formation, aidé par un notaire adjoint, chargé des relations entre la faculté et la chambre départementale des notaires.

Des réunions informelles de l'équipe pédagogique sont organisées. Toutefois, au regard des difficultés des professionnels ayant un emploi du temps chargé, il est précisé que c'est un choix « de ne pas multiplier les réunions requérant la présence de l'ensemble des notaires ».

L'attractivité de la formation est satisfaisante puisque 150 dossiers sont déposés chaque année. Toutefois, les effectifs sont légèrement limités par rapport aux prévisions initiales. Sur la période considérée, ils sont passés de 16 à 13 ou 14, voire 10 à la suite de désistements n'ayant pu être compensés par la brièveté de la liste complémentaire et par le manque d'information sur la sélection des étudiants dans les autres LP *Métiers du notariat* de la Région. Il est indiqué, sans plus de précisions, que la majorité des candidats et donc des étudiants intégrant la licence professionnelle, sont titulaires soit de deux années en droit, soit d'un BTS (Brevet de Technicien Supérieur) *Métiers du notariat*.

Le taux de réussite est de 100 % sauf en 2012 où il y a eu un échec.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, les résultats de trois enquêtes nationales (2009, 2010, 2011), montrent qu'environ la moitié des étudiants ne sont plus à la recherche d'un emploi et ne poursuivent plus d'études, et que l'autre moitié choisit de poursuivre leur formation à l'IMN de Lyon. Ce dernier choix va en s'accroissant au fil des années.

## Éléments spécifiques

Place de la recherche	La recherche n'est pas au cœur de cette licence à finalité professionnalisante.
Place de la professionnalisation	Dans la mesure où la formation répond aux besoins formalisés par la profession (au plan national, par le Conseil supérieur du notariat puis au plan local), l'aspect lié à la professionnalisation occupe une place prépondérante. Ainsi au-delà du projet tuteuré un stage de trois mois minimum est obligatoire au second semestre. On regrettera cependant qu'il n'y ait que 4 heures consacrées à la déontologie professionnelle.
Place des projets et stages	Il est très satisfaisant de constater que le projet tuteuré et le rapport (mémoire) de stage font l'objet d'un réel traitement différencié. Le projet tuteuré fait l'objet d'une soutenance à part. Après 12 semaines de stage au semestre 6, le « mémoire » de stage, également soutenu devant un jury, correspond parfaitement avec les objectifs d'une formation professionnelle. ON soulignera que la place du projet tuteuré et du stage est particulièrement importante, puisqu'à eux seuls ils sont valorisés à hauteur de 30 crédits ECTS (European Credits Transfer System ou crédits européens) - 15 chacun - soit la moitié des crédits alloués à l'année, ce qui peut apparaître excessif.
Place de l'international	Hormis des cours de langue anglaise, il n'y a pas d'ouverture internationale de la formation (elle n'est pas recherchée). S'il est précisé que les étudiants bénéficient d'une formation pour maîtriser les outils informatiques notariaux classiques, rien n'est mentionné sur la formation à l'outil juridique en langue anglaise utilisé dans les études notariales, ce que l'on peut regretter.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La sélection s'opère sur dossier (lettre de motivation et <i>curriculum vitae</i> demandés), éventuellement complété par un entretien. * Il n'y a pas de dispositif de mise à niveau, absence justifiée pour deux raisons : du fait d'un socle de connaissances commun aux étudiants acquis antérieurement en BTS notarial et du fait du faible effectif de la formation, un suivi personnalisé est envisageable en cas de difficulté. On peut, malgré tout, s'interroger sur la nécessité d'une telle mise à niveau pour les étudiants titulaires de deux années de droit seulement et qui ne sont pas préparés de ce fait, aux régimes matrimoniaux et au droit des successions.

<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>L'accent est mis sur les travaux dirigés d'informatique notariale (56 heures), ce qui est remarquable et certainement utile pour la pratique.</p> <p>Les étudiants ont accès à une plateforme de cours, Claroline et à l'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF). Il s'agit là d'une réelle plus-value pour cette formation.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Un manque de cohérence dans le dossier apparaît quant aux règles de délivrance du diplôme : il est indiqué que les semestres se compensent (la LP est « décernée aux étudiants ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à chacun des semestres ou à défaut obtenu une moyenne générale de l'année au moins égale à 10/20), tandis qu'il est précisé ailleurs le contraire (« il n'existe pas [...] de compensation entre le semestre 5 et le semestre 6 » de la LP). Cela mériterait d'être clarifié.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>L'Université Jean Monnet-Saint Etienne a élaboré un « guide des compétences licence » dont l'objet consiste à permettre aux étudiants de s'autoévaluer à partir de divers paramètres, ce qui constitue une heureuse initiative.</p> <p>S'il n'y a pas de portefeuille de compétences ni de livret de l'étudiant, une expérimentation est en cours concernant un livret individuel, intitulé Passeport pour l'Avenir. C'est « la première brique » d'une réflexion sur l'outil Portefeuille d'expérience et de compétences.</p> <p>L'annexe descriptive au diplôme est conçue sur le modèle Europass.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés au niveau de l'Université ne concerne que les promotions 2009 et 2010 mais la responsable essaye de recueillir elle-même les informations utiles pour les années suivantes.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le conseil de perfectionnement n'existe pas en tant que tel. Il faudrait donc donner un sceau plus officiel aux réunions informelles qui se tiennent déjà.</p> <p>Les étudiants remplissent à la fin de l'année universitaire un questionnaire anonyme dont les résultats sont collectés par la responsable (ou par l'enseignant qui aurait remis lui-même le questionnaire aux étudiants sur son propre enseignement). En outre, la responsable les réunit plusieurs fois dans l'année pour faire le point avec eux. La circulation des informations est ainsi garantie par plusieurs canaux mais il n'est pas indiqué concrètement les suites qui y sont données.</p>

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- Un pilotage manifestant une réelle implication et une envie de faire prospérer la formation.
- La bonne stabilité de l'équipe pédagogique.
- Le petit effectif de la licence professionnelle permettant de repérer aisément les éventuelles difficultés rencontrées par les étudiants et d'adapter l'enseignement en conséquence.

### Points faibles :

- L'absence de coopération avec les autres établissements de Rhône Alpes habilités à délivrer la licence professionnelle *Métiers du notariat*
- L'absence de dispositif de mise à niveau en droit patrimonial de la famille pour les étudiants sortant de deux ans de droit.

### Conclusions :

Une belle formation qui gagnerait à plus d'implication des autres acteurs de la Région et peut-être d'autres membres de l'Université. Ainsi, par exemple, une commission de sélection commune en Rhône-Alpes (pour les étudiants désireux d'accéder à la LP *Métiers du notariat*), permettrait de mieux gérer les désistements liés aux candidatures multiples dans les trois établissements concernés. De même, les enseignements théoriques devraient être dispensés par des universitaires, de préférence de l'Université de la formation proposée.

# Observations de l'établissement



Le Président

à

M. Jean-Marc GEIB

Directeur de la section Formations et diplômes

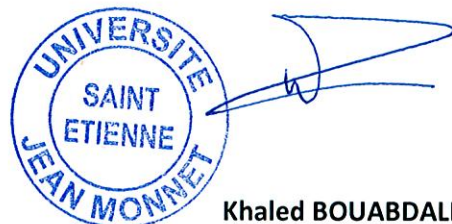
**Rapport n° S3LP160009953**

**Licence Professionnelle « Activités juridiques », spécialité « Métiers du notariat »**

Monsieur le Directeur,

L'Université Jean Monnet, Saint-Etienne et ses équipes pédagogiques remercient les experts du HCERES pour leur travail d'évaluation, leurs analyses et recommandations. L'établissement n'a pas d'observations particulières à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.



**Khaled BOUABDALLAH**